



Fraternité

Taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune de QUIMPERLE

les collectivités territoriales et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP QUIMPERLE 3 RUE POULIGOUDU BP 133 29391 QUIMPERLE CEDEX

VINCENT QUENTIN

29380 BANNALEC

104 RUE DE LA GARE

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C): 30 13 132 462 011 Référence de l'avis: 24 29 4496985 19

Numéro de propriétaire : 233 V00188 C

Département d'imposition : 290

FINISTERE

Commune d'imposition : 233

QUIMPERLE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 12/08/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service: 29213

Vos contacts

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

__ Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP QUIMPERLE 3 RUE POULIGOUDU BP 133 29391 QUIMPERLE CEDEX

Tél: 0298964650

• pour le montant de votre impôt : SDIF IMPLANTATION CHATEAULIN CELL FONC DPT CHATEAULIN 5 PLACE KERJEAN

CS 90055 29150 CHATEAULIN Tél : 02 98 86 79 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

1 722,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux intercommunal passe de 0,63 % à 1,30 %

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)										
Identifiant	Droit	Désignation et adresse								
MC5NSG	PROP/INDIVIS	VINCENT QUENTIN								
MC5NSF	PROP/INDIVIS	SU TINGTING								

	•	•											
Tax	es foncières 2024	Commune	Syndicat de communes		Inter communalité		Taxes spéciales		Taxe ordures ménagères		Taxe GEMAPI		Total des cotisations
	Taux 2023	36,19 %	%		0,63 %		0,0829 %		11,35 %			0,163 %	
tés bâties	Taux 2024	36,19 %	%		1,30 %		0,0797 %		11,35 %			0,18 %	
	Adresse	4B RUE LEU	RIOU										
	Base	3344			334	15	3	345		3312		3345	
	Cotisation	1210			43		3		376			6	
	Cotisation lissée	1222			43			3		380		6	1654
	Adresse												
orié	Base												
Propriétés	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2023	1197			21		3		372			5	
	Cotisation 2024	1222			4	13		3		380		6	1654
	Variation	+2,09 %		%	+104,7	' 6 %		0 %		+2,15 %		+20,00 %	
		Commune	Syndicat de communes	com	Inter imunalité	T additi	axe ionnelle	Taxe spécia		Chambr d'agricultu		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%		%		%		%		%	%	
	Taux 2024	%	%		%		%		%		%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
	Cotisation 2023												
	Cotisation 2024												
	Variation	%	%		%		%		%		%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA) Base du fo forestie							Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État									Droit proportionn		l:	
	Base collectivité									Droit fixe :			
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le Frais de gestion de la fiscalité directe locale												68	
produit de taxe foncière de 524177 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Il est rappelé qu'un lissage de - 8 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans. Dégrèvement Habitation principale													
Dégrèvement JA État													
Dégrèvement JA Collectivité													
Montant de votre impôt												1722	
Références administratives : 290 22 111 213 233 233 B G													

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots gouv, fr, rubrique « ouverture des données publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation